

Assurance Annulation - Interruption.

Bulletin d'adhésion à la police n° 7904961.1420184.535

Locataire – Réservataire :

Adresse

Adresse de la location :

Période de séjour : du au

L'Assureur accorde à l'Assuré désigné, sa garantie contre les risques Incendie et risques annexes, dégâts des eaux, dommages aux biens et responsabilité du locataire, bris des glaces conformément aux clauses du contrat n° 7904961.1420184.535 souscrit par :

LOCATIONS GUILLON

81, rue Rigault de Genouilly
17450 FOURAS

☎ 05 46 84 24 73

✉ j-p.guillon@infonie.fr

L'Assureur accorde en outre, sa garantie contre les risques d'Annulation dans les limites fixées aux Conditions Particulières du contrat dont un exemplaire est à la disposition de l'Assuré chez le Souscripteur ci – dessus.

Fait à Brétigny sur Orge,

Pour la compagnie.



✂
4170

**Coupon – réponse à retourner en même temps que votre contrat
à LOCATIONS GUILLON**

Assuré :

Occupant(s) :

Prénom (s) :

- (1)
- (2)
- (3)
- (4)
- (5)
- (6)

Adresse principale :

**Chèque de 3,00 % TTC du montant total de la location d'Été.
Chèque de 4,00 % TTC du montant total de la location d'Hiver.**

Période de location du au

A établir à ordre de PM Conseil Assurances.

FAAC-SIMILE